

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 115 (1970)
Heft: 2

Rubrik: Chronique suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Livre de la Défense civile¹

I. INTRODUCTION

La « protection civile des personnes et des biens contre les conséquences de faits de guerre » a occupé le législateur fédéral depuis l'introduction en 1959 de l'art. 22 bis dans la constitution fédérale. La loi de base a été promulguée le 23 mars 1962; elle a été complétée par une loi du 4 octobre 1963 sur les constructions de protection civile. Ces lois imposent aux cantons, aux communes, aux propriétaires d'immeubles et aux particuliers de lourdes charges. Leur exécution n'en est qu'à ses débuts. Mais le Conseil fédéral a compris d'emblée qu'elle ne pourrait être achevée sans l'adhésion de l'esprit et du cœur de la population, objets de ce qu'il nomme la « défense spirituelle »; il chargea donc en 1961 un militaire de carrière, le major Albert Bachmann, l'auteur du Livre du soldat (édité en 1958), et le professeur de géographie culturelle Georges Grosjean, à Berne, d'expliquer à leurs concitoyens la nature et la forme des dangers qui les menacent, et de leur indiquer les moyens qui, selon eux, permettraient le mieux de les conjurer, au moins en partie.

A notre époque de guerre totale et permanente, cette tâche était énorme et épineuse; il ne fut possible d'en venir à bout qu'avec la collaboration de nombreux spécialistes, de la Croix Rouge Suisse, de l'Union suisse pour la protection des civils, et après consultation de plusieurs corporations publiques et privées (dont l'Union syndicale suisse) et de représentants de tous les partis politiques.

On aurait pu, semble-t-il à première vue, se contenter d'un exposé technique des risques et des moyens: solution de facilité qu'interdisaient les expériences de conflits récents. Tous les collaborateurs estimèrent dès le début qu'une section importante de l'ouvrage devait être consacrée à la tactique diabolique de la guerre de subversion, avec ses intimidations, ses corruptions, ses captations et ses endoctrinements. Cette matière était délicate à traiter à cause de ses incidences politiques; quatre versions furent mises sur pied et supervisées par une commission interdépartementale. Finalement, sur l'insistance du conseiller national W. Hofer à Berne, le Conseil fédéral fixa la fin de 1969 comme date limite pour la publication. La distribution eut lieu effectivement en octobre dernier.

II. CONTENU DU LIVRE

1. La patrie suisse et les raisons de la défendre (pp. 1 à 33).
2. La protection civile; organisation; technique; économie de guerre, provisions, soins aux blessés et malades (pp. 34 à 143).
3. Menaces extérieures; pressions et propagande ennemis (pp. 144 à 154 et 162 à 167).
4. Description d'un exercice de la protection civile (pp. 155 à 161).
5. Mobilisation pour la guerre totale; espionnage, sabotages; pressions exercées sur nos journaux. Rationnement. Alerte radio-activité (pp. 168 à 205).

¹ Les passions fâcheusement déclenchées contre le Livre de la Défense civile étant enfin calmées, la rédaction de la R.M.S. a jugé nécessaire de faire le point sur cette « affaire ». Elle en avait chargé son fidèle collaborateur le capitaine Pierre Pétermann, qui a traité le sujet avec sa compétence et sa précision coutumières. Mais d'autres collaborateurs sont arrivés fort heureusement à la rescouasse et nous les remercions tous. *Réd. Mft.*

6. Guerre conventionnelle (pp. 206 à 223).
7. Guerre subversive et économique; capitulation et occupation (pp. 224 à 271).
8. Directoire exilé. Résistance et libération.
Droit des gens. Attitude envers l'ennemi (pp. 272 à 300).
9. Renseignements et table des matières.

III. DISCUSSION

La partie 1) a d'emblée été jugée très sévèrement; « incroyablement légère » (Gazette de Lausanne du 15 novembre); impropre et même injurieuse pour le patriottisme cantonal (Nation du 1^{er} novembre et Nouvelle Revue de Lausanne du 13 novembre). Pour ma part, je la trouve banale, mais entièrement justifiée à une époque où tout, y compris les notions qui semblaient les plus stables, est constamment remis en question. Je déplore simplement que le Conseil fédéral ait dû rabâcher des vérités éprouvées (au surplus, voir ci-après IV, litt. f).

Les parties 2, 4 et 9 consacrées à l'organisation et au fonctionnement de la protection civile et à la technique de la survie ont rencontré l'agrément de ceux qui les ont lues: les renseignements et conseils pratiques qu'elles distribuent pour l'approvisionnement des ménages, la lutte contre la radio-activité, la conduite à tenir en cas de rupture de barrage, et le rappel des principales règles du secourisme ne sont en fait guère contestables.

La partie 6 se borne à décrire en quelques pages les effets terrifiants probables d'une campagne militaire dirigée contre la Suisse; tableau qui justifie les mesures préventives et de défense préconisées dans les parties 2, 4 et 9. Elle ne pouvait pas non plus rencontrer d'opposition.

En revanche, tout ce qui, dans les *parties 3, 5 et 7* touche à la guerre psychologique et subversive a suscité un peu partout en Suisse une flambée de protestations. Une véritable campagne de presse et d'agitation dans la rue s'ensuivit, qui s'exaspéra jusqu'à un attentat contre le major Bachmann et à des holocaustes de nombreux exemplaires du Livre. Je m'efforcerai sous chiff. VI ci-après de définir la nature et le sens de cette campagne.

Reste la *partie 8* qui concerne, après l'hypothèse d'une capitulation de l'armée et de l'occupation du territoire, la résistance organisée depuis l'extérieur et la libération finale du pays. Cette partie n'a pas été contestée; elle avait d'autant moins de raisons de l'être qu'elle contient des conseils précieux sur l'attitude que le particulier doit adopter envers l'occupant et un rappel utile des règles du droit des gens.

IV. DISCUSSION DÉTAILLÉE DES CRITIQUES QUI ONT ÉTÉ FAITES AUX PASSAGES DU LIVRE CONSACRÉS A LA GUERRE SUBVERSIVE

Certains ont prétendu que la défense spirituelle, particulièrement en temps de guerre subversive, est si délicate que le Conseil fédéral aurait dû s'abstenir d'en parler. C'est fort mal raisonné; si, comme on le verra ci-après, la défense spirituelle s'avère nécessaire, il faut l'organiser, quelles qu'en soient les difficultés. Ces difficultés sont évidentes, dans une Suisse que n'a pas épargnée le conflit des générations et où le patriotisme traditionnel se heurte à des idéologies diverses. Il fallait s'attendre à des réprobations: au moins pouvait-on espérer que leurs auteurs prendraient la peine de les justifier. La plupart d'entre eux se bornèrent à des invectives, à des condamnations sommaires: « piteuse aventure », « ouvrage enfantin et stupide », « sottisier », « scorie

de la littérature officielle », « bouquin lamentable » à mettre « au pilori », telles furent quelques-unes des épithètes que l'on put lire jusque dans nos grands quotidiens. Quelques arguments néanmoins furent brandis. Essayons de les dégager de tout le fatras des éditoriaux, communiqués et interviews.

a) *Le manuel, avec ses quelque 300 pages, est trop long*

Ce reproche a une apparence de raison; en effet, pour lire, comprendre et digérer ce que l'on a nommé le « bréviaire de la défense civile », il faut les loisirs de plusieurs jours, même de une à deux semaines. Mais ce n'est pas en vue d'une lecture immédiate qu'il a été distribué; dans sa lettre d'envoi, le Conseiller fédéral von Moos conseille de le conserver et ensuite de le lire attentivement, en s'assurant *de temps à autre* qu'aucun préparatif n'a été négligé. La construction et l'aménagement des abris ne peuvent se faire en un tour de main: il y faudra des mois, durant lesquels le manuel sera un précieux auxiliaire; la conduite à observer durant la guerre froide et les combats sera une autre occasion de le consulter; je gage qu'à ces moments-là on sera heureux d'y trouver des instructions complètes et précises, que peut-être nos autorités ne pourront plus nous faire parvenir.

b) *La Suisse romande a été négligée*

Il est vrai que le Conseil fédéral a commis une faute de diplomatie en n'exigeant pas de MM. Bachmann et Grosjean qu'ils s'adjoignent quelques collaborateurs directs de langues française et italienne; mais il est faux de prétendre que les Romands n'ont eu aucune occasion d'exprimer leur avis puisqu'ils sont normalement représentés dans la Croix-Rouge Suisse, l'Union suisse pour la protection des civils, l'Union syndicale suisse et les partis politiques qui ont eu à se prononcer sur les diverses versions du Livre. S'ils éprouvaient le besoin d'une représentation plus étayée, rien ne les empêchait de la demander, et ils l'auraient certainement obtenue; sans doute ont-ils été heureux sur le moment que cette besogne leur soit épargnée.

D'autres Romands prétendent s'être sentis profondément blessés de ce que le Livre n'ait pas tenu compte des différences cantonales; ils me permettront de ne pas les prendre au sérieux. C'est au meneur de la guerre psychologique qu'il appartient d'adapter ses menées aux caractères des populations travaillées; le Livre de la Défense civile ne pouvait, lui, se permettre de telles distinctions, qui l'auraient accru de quelques centaines de pages; ou bien s'imagine-t-on un Livre de la Défense civile vaudois, un genevois, un bernois, un zurichois?

c) *Les textes allemand, italien et français présentent des différences « choquantes »*

Le texte italien suit d'assez près l'original allemand. Le texte français n'est certes pas une traduction littérale; son auteur l'a rédigé « dans l'esprit » de l'original, ce qui est dans la saine tradition de l'art du traducteur. Dans son numéro des 8-9 novembre, la Gazette de Lausanne s'est livrée à une longue analyse des prétendues différences de fond qui en résulteraient; mais son pensum, qui n'est qu'un réquisitoire contre M. Zermatten, n'est pas convaincant, comme le prouvent les exemples suivants:

p. 20. Les versions allemande et italienne indiquent quelques domaines dans lesquels la Suisse peut s'inspirer des exemples *d'autres pays*; le texte français ne propose comme modèles que « certains pays occidentaux ». La Gazette voit dans ce

passage une preuve de l'anti-communisme de son auteur. En réalité, les trois versions professent indistinctement l'« horreur instinctive du pouvoir personnel ou de la dictature d'un parti, apanages des Etats totalitaires ».

p. 167. Les textes allemand et italien autoriseraient les industriels à créer de nouvelles entreprises ou à agrandir les entreprises existantes jusqu'au déclenchement d'une guerre; alors que le texte français interdirait dès maintenant les industries ou les agrandissements nouveaux; déduction qui est évidemment erronée puisque les constructions « nouvelles » dont il est ici question sont, pour tout le monde, celles qui sont créées non pas déjà maintenant mais dès le début d'une période de tension économique (coupures de journaux de cette époque).

pp. 20, 32, 144, 195, 202, 247. De la propagande ennemie en faveur des préoccupations féminines et des associations de *femmes*, du blâme infligé aux jeunes filles qui flirtent avec les internés, de la peur ressentie par une fillette sous les bombardements, la Gazette conclut à la *misogynie* de M. Zermatten. Et pourtant, le texte français est le seul qui déplore que ne soit pas encore résolu en Suisse le problème de l'égalité civique des femmes (p. 20), sans compter les pages 32 et 33 qui réservent à celles-ci un rôle de premier plan dans la défense spirituelle et dans la protection civile!

p. 242. Il y est question d'un *vaisseau spatial* ultramoderne qui permettrait des voyages populaires à prix réduit dans le cosmos; M. Zermatten parle ici de vacances interplanétaires de la « classe ouvrière », mots qui sont interprétés comme une nouvelle preuve de sa prévention anti-soviétique. Or, il se trouve que le constructeur du vaisseau est un professeur Bommer, dont le nom évoque plutôt celui d'un von Braun que d'un inventeur de Soyouz!

pp. 145, 154 et 231. Méfiance envers les *intellectuels*. Le texte allemand note à juste titre que la propagande ne se fait pas avec des ouvriers (p. 228). Cette vérité a inspiré de nombreux passages du Livre, notamment dans le texte français. Le rédacteur de la Gazette a été choqué par une phrase de la page 231, qui n'existe, dit-il, qu'en français: « Il s'agit seulement de savoir à quel moment ce que l'on appelle la liberté peut devenir un commencement de trahison ». Le sens de cette affirmation est pourtant clair; il résulte au surplus des deux alinéas suivants:

« Si la critique objective de notre Etat et de nos institutions est nécessaire (pour le bien commun), le dénigrement systématique peut affaiblir notre potentiel défensif. »

« Les citoyens qui cherchent à introduire chez nous des idéologies contraires à notre tradition de liberté démocratique travaillent contre l'intérêt du pays ».

Et, conclut le texte allemand: « Hier muss auch der freiheitliche Staat mit aller Schärfe durchgreifen ».

pp. 254, 255. Les *journalistes* seraient soupçonnés d'avance de lâcheté et de trahison. Reproche tout à fait gratuit; la page 254 décrit les menées supposées d'un ennemi qui s'insinue dans les rédactions pour les influencer; mais à la page 255, on souligne l'intransigeance de l'ensemble de la presse suisse à l'égard des ouvertures des puissances totalitaires, intransigeance approuvée par le Conseil fédéral; le chef du Département de justice et police se félicite même « de la tenue exemplaire de la plupart de nos journaux. »

Ces citations montrent que l'exégèse de la Gazette de Lausanne, des 8-9 novembre 1969, était tendancieuse et partielle. C'est elle que vise une cinglante répartie de M. Zermatten: « La loupe sert à ceux qui ont la vue basse; mais d'une virgule elle fait une faucale ». Et comme c'est à elle que se référèrent inconsidérément les adversaires du livret, la campagne subséquente s'engagea sur des bases inexistantes.

d) *Les parties 3 et 5 à 8 du Livre ne concernent pas la protection civile et doivent donc être supprimées.*

Tel est l'étrange grief qui a été formulé par M. Eric Choisy, chef de la Protection civile genevoise (La Suisse, 5 décembre, p. 12). Il révèle une ignorance ou une méconnaissance complètes de la nature et des missions de la Protection civile qui, bien que ne se rattachant pas administrativement à l'armée (page 41), n'en doit pas moins fonctionner en liaison étroite avec elle (pages 66, 67, 101, 115, 215 et suiv., 298 et suiv.). Il ne tient pas compte non plus de l'universalité de la guerre totale, qui s'impose à tous les habitants et à toutes les organisations du pays, contraints par là même à collaborer entre eux; collaboration qui est assurée en Suisse par le Service territorial (pages 42, 180, 199, 203, 211).

e) *L'inspiration du Livre est anti-démocratique; c'est un manifeste ultra-conservateur; il porte atteinte à la liberté d'opinion*

Ici, l'on tombe dans le domaine de la pure calomnie, ainsi qu'une lecture, même hâtive, du Livre, en donne la preuve:

p. 13. « Nos institutions sont respectueuses de la personnalité humaine ».

p. 14. Nous condamnons « la ségrégation raciale chaque homme, quelle que soit son origine, accède à l'égalité, donc à la liberté ».

p. 15. En Suisse, « chacun demeure libre de sa pensée, de sa langue, de son héritage spirituel ».....

« Mérite de notre démocratie: elle incite aux réformes sans cesse nécessaires ».

p. 16. Tous nous devons participer à l'élaboration de la loi Une saine démocratie a besoin d'être contrôlée par une opposition constructive une contestation lucide suggère les transformations nécessaires »

p. 17. « Il n'y a pas de démocratie agissante si la responsabilité des décisions n'est pas assumée par une majorité cohérente. Il n'y a pas de paix dans le pays si la majorité abuse de sa force... ».

« On ne saurait concevoir une Suisse qui n'accorde pas à ses habitants la pleine liberté de conscience. Mieux: elle demande à chacun le respect des croyances d'autrui ».

p. 20. Vœu de l'égalité civique des femmes.

p. 21. *Solutions inacceptables*: il se trouve... des citoyens qui tirent des défauts de fonctionnement de la démocratie la conclusion qu'il faut changer de système.

.....

« Le simple bon sens condamne irrévocablement une idéologie (totalitaire) impraticable dans un pays comme le nôtre, fédéraliste par nécessité, démocrate par goût, soucieux avant tout d'indépendance et de liberté. »

« L'horreur instinctive que nous avons du pouvoir personnel ou de la dictature d'un parti nous fait rejeter d'emblée toute entrave mise au contrôle par le peuple ou ses représentants de la gestion et de l'action gouvernementales. »

p. 31. « La défense politique du pays veille au maintien du bon fonctionnement de nos institutions, empêchant tout affaiblissement de nos libertés, toute corruption de nos droits fondamentaux par des interventions sournoises ou violentes. »

p. 163. Même en cas de danger, « en aucun cas, nous ne devons limiter la liberté du peuple qui doit pouvoir, en toute occasion, se déterminer selon sa conscience. Une pression du pouvoir sur les consciences est absolument étrangère et à nos traditions et au respect que nous vouons à la personne humaine Nous ne devons pas chercher à pénétrer par effraction dans l'esprit de libre détermination de notre peuple

p. 231. « Le P.P.S. (parti politique farci d'agents étrangers) n'a pas été interdit. Ainsi le veut notre démocratie. La liberté de conscience est reconnue par notre constitution. Les pays totalitaires n'ont point de ces scrupules. Ils surveillent leurs intellectuels, les empêchent de s'exprimer « librement ». « Nous ne saurions agir de même. »

p. 237. « *La démocratie respecte les opinions de chacun. C'est là l'un de ses plus grands bienfaits La presse, la radio, la télévision sont libres.* ».

Au vu de ces citations, j'avoue ne pas pouvoir comprendre l'inconscience ou l'impuissance de ceux qui accusent les auteurs du Livre d'avoir affirmé le contraire de ce que ceux-ci ont clairement écrit.

Les seuls passages empreints d'esprit totalitaire sont ceux des manifestes *ennemis* dont on nous invite instamment à nous méfier.

f) *Le Livre est un bréviaire de conformisme civique, qui vise à la mise en condition des esprits.*

Ici, entendons-nous bien, ce ne sont pas les parties 3,5 et 7 (la guerre subversive) qui peuvent être visées, mais uniquement l'introduction (la partie 1). Les parties 3, 5 et 7 se bornent à décrire certains procédés connus de la guerre psychologique et à indiquer les moyens d'y faire face: dans cette hypothèse, le conditionnement des esprits est le principal procédé *de l'adversaire*, et il n'était que logique de le décrire avec précision; mais il va de soi que l'on ne saurait considérer comme tel les mesures prises par le gouvernement fédéral et le commandement de l'armée suisse pour lutter contre les menées adverses! En fait, je n'ai pas trouvé dans lesdites parties 3, 5 et 7 trace de défense spirituelle à proprement parler, sauf les trois dernières citations de la lettre e) ci-dessus, qui sont d'inspiration démocratique.

Pour la partie 1 (la patrie suisse et les raisons de la défendre), les auteurs du Livre se trouvaient devant le problème suivant:

La protection civile est prévue contre les conséquences *de faits de guerre* (art. 22 bis de la constitution fédérale).

Or, aucun peuple n'acceptera de participer à une guerre s'il ne tient ni à son territoire, ni à ses institutions au point de préférer la mort à leur perte ou, en bon français, s'il n'est pas patriote.

D'où la nécessité que le Livre de la Défense civile puisse se fonder sur le patriotisme présumé de ses lecteurs.

Sans doute est-il désirable, comme l'écrivait récemment un rédacteur de *La Suisse*, que tous les hommes et les femmes, les associations et les corporations privées de notre pays cultivent et répandent ce sentiment. Malheureusement, c'est loin d'être le cas; chez nous comme ailleurs, le patriotisme est aujourd'hui contesté par de petits cercles d'agitateurs politiques, religieux ou autres, extrêmement remuants, tandis que le gros de la population y est attaché comme à un fait allant de soi, et n'en parle pas; mais à la longue, ces patriotes silencieux sont saisis de malaise ou d'insécurité à l'ouïe de ceux qui, abusant de l'extrême tolérance de nos autorités, voudraient bouleverser l'ordre actuel et par exemple lier le sort de notre pays à un groupement étranger ou international. Ils ont un impérieux besoin d'être rassurés et c'est ce besoin que le Conseil fédéral a voulu satisfaire en inspirant ou en approuvant les trente premières pages du Livre. A l'encontre de ce qui a été méchamment affirmé, son propos n'a nullement été de «codifier le sentiment patriotique suisse», mais seulement de faire sentir à la grande

masse de notre peuple que les auteurs et éditeurs du Livre sont en communion d'idées et de cœur avec elle. Le lecteur moyen a besoin de ce sentiment, comme le soldat veut croire au loyalisme de son chef; et si l'intellectuel patriote actuel peut se suffire à lui-même en s'analysant avec complaisance et beaucoup de vanité, on lui suppose assez de bon sens pour comprendre que la préface ne le concerne pas. Quant aux non-patriotes, on ne voit pas pourquoi ils se fâcheraient puisqu'ils ont renoncé à défendre le pays et que le Livre ne s'adresse donc pas à eux!

En fait, je n'ai pas trouvé, dans la partie 1, et d'une façon générale dans tout le Livre, une seule phrase qui soit de nature à choquer un patriote sincère et non prévenu, et j'attends tranquillement la preuve du contraire.

Aussi l'accusation brandie contre le Livre de la Défense civile de *diviser l'opinion* apparaît-elle comme une criante contre-vérité. Certes, une grave tentative, heureusement avortée, de diviser l'opinion a-t-elle été commise, mais elle a été le fait uniquement de gens qui, soit par une susceptibilité exacerbée, soit par jeu de l'esprit, ont inventé des griefs, et par un essaim de trublions heureux de saisir la moindre occasion d'entraver la défense nationale.

g) *Le Livre cherche à discréditer les œuvres d'entraide humanitaire, les pacifistes et les objecteurs de conscience* (voir pages 234 et 247).

Ce reproche n'est pas mieux fondé que les précédents. Les textes incriminés ont pour titre « L'ennemi cherche à entamer notre volonté de résistance » et « Schéma de l'organisation d'un appareil de combat révolutionnaire » (monté à l'étranger avec des ramifications en Suisse). C'est un fait bien connu que les pays totalitaires sont passés maîtres dans l'art du camouflage politique ou militaire. Leurs équipes d'infiltration et leurs cellules de propagande sont affublées de raisons sociales inoffensives ou aguichantes, comme « Amis de la Paix, de la Jeunesse, etc... », « Frères chrétiens », « Ennemis de la guerre »; et tout Suisse qui mord à ces hameçons s'expose à perdre sa volonté de résistance, nuit par son exemple à la confiance générale dans le salut de la Patrie et encourage un adversaire possible dans ses desseins belliqueux contre notre pays. On ne peut qu'approuver les rédacteurs d'avoir fait ressortir clairement ces dangers.

V. UTILITÉ ET MÉRITES DU LIVRE

Comme le pavillon « la Suisse vigilante » de l'Expo 64, et comme le Livre du soldat, « Défense civile » a pour but de réveiller la grande masse qui, gâtée par la haute conjoncture, a tendance à s'abandonner au sommeil du juste. Elle veut faire toucher du doigt les risques graves que court la Suisse et dont quelques-uns se réalisent déjà. Elle est destinée, non pas à être assimilée à bref délai, mais à être parcourue et mise de côté pour être consultée à l'heure du danger. Elle a été écrite en un style simple qui s'adresse au citoyen moyen, et illustrée par des croquis et des dessins qui en agrémentent la lecture. Le citoyen moyen, qui forme la grande masse de la population, est muet, mais influençable. J'ai tout lieu de croire que, laissé à lui-même, il a en général réagi positivement; preuve en soit l'Illustré du 23 octobre 1969, page 51, qui donne les appréciations de M. Gilbert Buache, concierge et garde d'immeuble, et d'une ménagère, M^e Schmidt-Gisclon.

Le concierge: « C'est un bon livre. Les choses primordiales que nous devons faire en cas de guerre sont bien décrites. Dommage que la réalité soit différente du Livre. On n'est pas équipé dans les immeubles, même modernes. Il faudrait déjà enlever tout ce qui est entassé dans les abris ».

La ménagère: « Il m'a fait peur, ce Livre. Mais je le trouve intéressant. J'y tiens beaucoup. Je saurai ce que j'aurais à faire en cas de guerre, quelles provisions acheter. Ma fille a seize ans. Elle va le lire ».

Ce sont là des propos sensés et honnêtes de gens qui jugent sans parti-pris; j'ai eu le plaisir d'en entendre moi-même de nombreux un peu partout.

Lors de sa réponse du 18 décembre aux interpellations qui lui ont été adressées, le Chef du département fédéral de justice et police a nettement rappelé que dès le début la partie traitant de la guerre subversive a été jugée *indispensable au salut public*, que les auteurs ont veillé scrupuleusement à ne blesser ni groupements, ni particuliers, et que le texte lui-même de cette partie a été minutieusement discuté par la commission interparlementaire. Le chiff. IV ci-dessus montre que ces conditions ont été remplies.

En résumé, la guerre ou la menace de guerre subversive sont permanentes, ce dont de larges cercles de notre population se rendent mal compte; et le devoir élémentaire du Conseil fédéral était de nous mettre en garde contre les graves dangers de la subversion, notamment de proposer des règles de conduite simples à ceux qui, dans le chaos, ne sauraient qui reconnaître comme chef et à quelles instructions obéir. Pour ne prendre qu'un exemple, en 1940, bien des Français auraient été heureux de pouvoir conformer leur conduite à un livre semblable à notre manuel rouge à croix blanche!

C'est bien à tort que l'on a fait à ce dernier le reproche de s'être adonné à de la stratégie ou politique « fiction ». Malheureusement la fiction n'existe que dans l'esprit de ceux qui en parlent. « La Suisse » du 22 novembre relate la déclaration d'un Tchèque, que les situations décrites dans le Livre suisse correspondent étonnamment aux événements qui se sont déroulés en 1968 dans son pays. Et un communiqué d'agence du 4 décembre 1969 annonçait que ce Livre s'était révélé fort utile en fournissant la situation de base d'un exercice de notre haut commandement, auquel on ne saurait dénier une compétence plus étendue que celle de nos stratèges du Café du Commerce.

VI. LES OPPOSANTS. NATURE RÉELLE DE LA CABALE

Dans toute la presse suisse, spécialement dans la presse romande, les critiques apparurent très vite, reposant, comme on l'a vu, sur des impressions superficielles ou sur une pseudo-analyse, comme celle de la Gazette des 8-9 novembre.

Les critiques orales émanaient presque toutes de gens qui, comme les Américains dont parle Pearl Buck dans « Les mondes que j'ai connus », entendent les graves avertissements de leurs dirigeants sur le danger atomique et y prêtent foi; mais qui, pour ne pas diminuer leur joie de vivre, s'efforcent de n'y pas penser. Pour eux, le refus du Livre et de son appel à la vigilance était, par un phénomène de compensation ou de refoulement connu des psychanalystes, le moyen bienvenu de retrouver leur chère quiétude.

Mais on ne peut se soustraire à l'impression que la majeure partie de l'opposition écrite s'est rangée, souvent inconsciemment, à un mot d'ordre séditieux. Tel est en tout cas l'avis exprimé par M. A. Rais, ancien juge fédéral, dans la Nouvelle Revue de Lausanne du 9 décembre 1969:

« Il est quand même curieux que tant de gens se soient laissés aller à des reproches, souvent d'ailleurs très superficiels. L'on ne peut se départir de l'idée qu'il existe quelque part un chef d'orchestre qui a organisé cette cacophonie, qui a l'intention de semer la confusion dans les esprits, d'ébranler les consciences et de fissurer le ciment de l'unité helvétique. »

Le 18 décembre, au Conseil des Etats, le député Leu de Lucerne parlait des:

« üble *Hintermänner*, welche die Jugend aufzuwiegeln versuchen, und die genau so vorgehen, wie im Buche ausgeführt wird. »

Et au Conseil national, les Bernois Marthaler et Fischer se sont exprimés dans le même sens.

En fait, tous ceux qui sont connus pour leur opposition instinctive ou raisonnée à notre ordre traditionnel, ont évidemment saisi avec empressement le prétexte du Livre de la Défense civile pour ameuter l'opinion publique, soit:

les antimilitaristes de tout poil, y compris les objecteurs de conscience et leurs supporters ecclésiastiques;

certains séparatistes jurassiens;

les hippies et les étudiants contestataires.

Et nous avons alors assisté au déroulement d'un véritable programme de guerre subversive:

attaques personnelles dirigées contre le chef du Département fédéral de justice et police, dont la démission était réclamée (voir manifeste du Mouvement suisse contre l'armement atomique publié dans la Tribune de Lausanne du 21 décembre; cf. p. 258 du livre);

contre le major Bachmann, dont la voiture fut incendiée;

et contre Maurice Zermatten qu'un groupe de vingt « écrivains » ou prétendus tels déclara emphatiquement déchu de sa qualité de président de la Société suisse des écrivains;

puis ramassage dans de nombreuses localités du Livre, dont des monceaux furent brûlés sur les places publiques, à Berne devant le Palais fédéral, à Genève, au Molard: coup double, puisqu'il paralysait l'examen impartial du texte attaqué;

enfin, des meetings, cortèges et tumultes.

Sans doute, la colère de nombreux manifestants était-elle avivée par la surprise d'avoir été si nettement démasqués par le Livre.

Ce qui, au fond, a été le plus décevant dans cette regrettable affaire, c'est l'étourderie et la légèreté avec lesquelles une grande partie de la presse s'est laissé entraîner dans la cabale. Pourtant, aucun journaliste sensé ne peut ignorer que la guerre psychologique est la forme actuelle la plus redoutable des conflits entre nations et que la défense contre cette sorte de guerre doit être préparée comme n'importe quelle défense; qu'en septembre 1939 la Suisse n'avait aucun plan d'opérations; et que le général Guisan a vivement critiqué cette imprévoyance dans son rapport de 1946 au Conseil fédéral. Comment dès lors peut-on reprocher à ce même Conseil d'avoir voulu éviter la faute des années 1920 et suivantes en élaborant, contre le risque majeur de la guerre subversive et sur la base de situations imaginées, mais vraisemblables, n'ayant rien de commun avec de la tactique-fiction, des instructions jouant un rôle analogue à un plan d'opérations?

* * *

En guise de conclusion, je prends à mon compte la question suivante posée, dans « La Suisse » du 4 décembre 1969, par son excellent correspondant Heurtebise:

« Qui se fera l'initiateur d'une « pétition » des patriotes las de subir celles d'une poignée d'*intellectuels* qui s'imaginent, bien à tort, représenter une part importante de l'opinion publique? Je suis prêt à la signer ».

Moi aussi.

Capitaine P. PÉTERMANN

Le petit livre rouge de la Défense civile¹

Chaque ménage de notre pays, qu'il soit suisse ou étranger, s'est vu remettre durant l'automne 1969 un petit livre rouge qui n'a rien de commun avec celui, largement répandu, des citations du président Mao Tsé-toung, mais concerne la défense civile de notre population dans son ensemble.

Ce livre de la Défense civile, édité par le Département fédéral de justice et police, a provoqué des mouvements divers, des meetings fracassants, des déclarations d'opposition publiées avec complaisance dans des organes de toutes couleurs et émanant de particuliers ou de groupements de pacifistes, d'antimilitaristes. A peu de chose près, nous retrouvons les mêmes organisations qui, ces dernières années, se trouvaient mêlées à toutes les manifestations contre notre défense nationale ou en faveur de l'objection de conscience, pour ne citer que ces deux exemples. Comme par hasard, la plupart de ces groupements se trouvaient également parmi les organisateurs des « marches de Pâques ». Ils représentent pour la plupart les courroies de transmission de la propagande et de l'agitation communistes, coordonnées par le Mouvement mondial pour la paix, dont le siège est à Prague, qui est également chargé de l'étude des possibilités, dans tous les pays du monde, de créer de l'agitation par tous les moyens, en utilisant les organisations et associations qui peuvent être noyautées. Nombre de ces groupements ou, pour être plus précis, la plupart des adhérents de ces groupements, ignorent qu'ils font partie d'une organisation sinon satellisée, du moins téléguidée (une page de cette revue ne suffirait pas pour publier la liste des organisations de ce genre qui existent en Suisse).

Que reproche-t-on au Livre de la Défense civile?

En ce qui concerne sa première partie, que j'intitulerais technique, rien. Elle a trait aux dangers directs de destruction et aux meilleurs moyens de protéger et de se protéger. Le livre est donc un facteur positif en faveur d'une institution absolument nécessaire et vitale pour nous tous.

La partie décriée est celle que j'intitulerais psychologique. Par un certain nombre d'exemples on veut attirer l'attention des habitants de notre pays sur des dangers moins visibles mais tout aussi réels que les premiers. Si certains exemples donnés sont imaginés, la plupart sont tirés de faits qui se sont déroulés chez nous comme à l'étranger durant une période pas si lointaine et dont les témoins les plus jeunes ont aujourd'hui cinquante ans. Ceux-ci et leurs aînés se souviennent des campagnes entreprises pour saper le moral des soldats comme des civils. Tous les moyens étaient bons pour cela. Certaines émissions radiophoniques étrangères, la distribution de tracts, les faux bruits passés de bouche à oreille auraient pu faire beaucoup de mal si les autorités responsables, civiles et militaires, n'étaient intervenues rapidement et fermement pour rétablir les faits.

Les responsables nazis, avant et pendant la guerre de 1939-1945, disaient déjà qu'une propagande bien faite, venant à la fois de l'extérieur et de l'intérieur par l'intermédiaire d'agents actifs, pouvait saper le moral et la volonté de résistance d'un peuple jusqu'au point de permettre l'invasion de son territoire sans avoir à tirer beaucoup de coups de feu. Les dirigeants soviétiques, déjà très forts en matière de propagande, ont par la suite pris à leur compte les techniques nazies et les appliquent encore aujourd'hui.

¹ La Revue militaire suisse est heureuse de faire entendre sur cette affaire la voix d'un sous-officier, d'autant plus qu'il s'agit de l'ancien président central de l'A.S.S.O. *Réd.*

Il est donc clair que les groupements faisant office de courroies de transmission du communisme international voient leur action un peu sabotée par les avertissements que donne le livre de la Défense civile. Car, il faut, je crois, ne pas se faire d'illusions, la plus grande partie de notre population ignore l'action permanente du communisme. Pourtant celle-ci est réelle et, je le répète, permanente. Cette action pourrait aussi, du reste, suivant les circonstances, provenir d'une autre direction et en faveur d'une autre idéologie.

En lisant ces quelques chapitres sur la guerre psychologique, la plupart de nos concitoyens non avertis ont pu s'en étonner et se demander si le Conseil fédéral n'allait pas un peu trop loin.

Le Suisse travaille beaucoup, commerce habilement et gagne bien sa vie. Ses pré-occupations sont d'un tout autre ordre. Son esprit n'est pas très ouvert aux problèmes soulevés par Défense civile. Ces quelques avertissements sur la subversion ou la guerre psychologique heurtent sa forme de pensée d'une manière brutale. Il s'en trouve donc qui rejoignent alors par l'esprit ceux qui organisent des manifestations, publient des déclarations, certains sur ordre, d'autres par intérêt électoral.

Et pourtant, il existe une autre partie de notre peuple dont la mentalité est toute différente. Celle qui approuve mais ne manifeste pas, hélas! C'est cette partie qu'aux USA le président Nixon appelle « la majorité des silencieux », en opposition aux minorités bruyantes, agissantes, contestantes. Dans cette partie des silencieux se trouvent certainement les officiers et la plupart des sous-officiers de notre armée, les cadres civils également. Durant les périodes de formation qu'ils ont suivies, ils ont tous assisté à des conférences sur la subversion, la guerre psychologique, l'agitation et la propagande. Ils savent donc que cela existe et n'ont par conséquent pas été frappés de la même manière que les autres.

Aux manifestations et déclarations de propagande provocatrice, qui ne visent une fois de plus qu'à saper le principe de la défense globale, pourquoi la majorité des silencieux n'élèverait-elle pas la voix pour dénoncer cette nouvelle tentative d'entamer notre volonté de résistance?

Adjudant sous-officier Emile FILLETTAZ

A propos du petit livre rouge¹

« J'exige, au nom de vos principes,
la liberté que je vous refuse au nom
des miens. »

Louis Veuillot

En 1946, l'opinion publique suisse était en alerte. Le rapport du général Guisan sur le service actif 1939–1945 venait de paraître. Et la presse unanime faisait chorus pour stigmatiser l'imprévoyance de nos autorités civiles et militaires qui avaient été incapables, avant 1939, de préparer le conflit qui s'annonçait.

« On a préparé, entre 1934 et 1939, la guerre de 1914–1918. »

« On avait même négligé d'établir des plans d'opérations. »

« On a criminellement négligé la protection de la population civile. »

Cette indignation apaisée, on sombra pour dix années dans la léthargie traditionnelle. On en ressortit en 1956, lors de « l'Affaire de Hongrie ». Pour s'indigner évidemment. L'opinion publique, presse en tête, découvrit alors

¹ En manière de conclusion! Réd.

— avec vingt ans de retard sur les autorités militaires — la nécessité de la défense antichars.

On se demande d'ailleurs pourquoi.

A nouveau fut flétrie l'incompétence des autorités responsables qui, évidemment, avaient négligé la défense antichars et préparaient à nouveau la dernière guerre. L'initiative privée se substitua à l'incapacité des responsables officiels et le « cocktail Molotov » devint un passe-temps du samedi après-midi dans des cours de défense antichars qui réunirent quelque 50 000 citoyens indignés.

Un tantinet médusés, les militaires suivirent.

Puis l'on retomba dans l'assouplissement de la routine habituelle.

* * *

Quelque chose pourtant avait changé.

Lasses de se voir reprocher leur traditionnelle mentalité rétrograde, les autorités civiles et militaires décidèrent, non d'essayer de prévoir le prochain conflit — elles l'avaient toujours fait — mais de tenter d'y préparer l'opinion publique.

Et ce fut le « petit livre rouge ».

Maladroit? Si l'on veut.

Mal conçu? C'est possible.

Peu opportun? C'est à voir.

Mais, à notre sens, tout ceci est secondaire. Ce qui est à noter, c'est qu'il représentait une tentative importante des autorités de traiter le peuple suisse en peuple adulte. De lui dire la vérité. De lui décrire, au su et vu de ce qui s'était passé un peu partout dans le monde, comment pouvait débuter et se dérouler un toujours possible conflit futur.

Et de l'avis de spécialistes étrangers, de gens qui avaient souvent vécu dans leur chair les drames tragiques de certains affrontements récents, l'image donnée était vraie, elle était conforme à celle des conflits de demain.

La réaction fut intéressante.

Contre la tentative des autorités, les milieux les plus divers se dressèrent. Et l'on vit des journalistes — les mêmes parfois qui, il a vingt-cinq ans, se scandalisaient qu'on ait pas su prévoir — s'indigner que l'on s'essaie à préparer l'avenir.

Et pourtant, nos autorités n'y peuvent rien si la guerre n'est plus seulement militaire. Si, en plus, elle est devenue aussi psychologique et révolutionnaire. En le disant, elles constatent un fait. En voulant y préparer la population, elles s'efforcent de ne pas répéter les erreurs qu'on leur avait reprochées il y a trente ans.

Que voilà des vertus bien mal récompensées.

* * *

En réalité, le petit livre rouge n'est que prétexte.

Il n'est, pour s'en convaincre, que d'avoir constaté la débilité des débats publics, la pauvreté des argumentations, l'analyse laborieuse des sens et contresens possibles, des erreurs éventuelles de traduction. On voyait assez mal comment, de tout ce fatras, on pouvait déboucher, au mieux sur un drame national, au pire sur un complot contre l'Etat!

La vérité est qu'à quelques exceptions près le petit livre rouge est indifférent à ceux qui le combattent. On a vu des journalistes chevronnés reconnaître sans ciller,

à l'issue d'un débat où ils l'avaient violemment attaqué, qu'ils ne l'avaient somme toute pas lu... Et l'un d'entre eux précisait avec entrain qu'il ne le lirait jamais!!! Un détail.

Mais un détail significatif qui montre sur quel plan se situe — nous allions dire la controverse, mais c'est impropre car il n'y a pas de controverse — la campagne.

Campagne en effet, car on a en profité pour tout remettre en question: le Conseil fédéral, les Chambres, l'Armée (naturellement), la protection civile, accessoirement la Société, et nous en passons. La chasse aux sorcières bat son plein, et nous pourrions à ce sujet accumuler des précisions écœurantes s'il était dans notre propos de remuer le marécage dans lequel on essaie de noyer ce malheureux petit ouvrage.

Car, une fois de plus, on assiste à un phénomène qui, chez nous, commence à devenir banal: celui de l'intolérance.

On ne sait plus accepter qu'une voix s'élève pour défendre ce que condamnent sans appel les professionnels de l'indignation et les contestataires de tous crins.

D'aucuns, les adversaires — ou prétendus tels, ceux qui l'ont lu et ceux qui ne l'ont pas lu — du livre rouge, se sont réservé jalousement le monopole de la défense de la démocratie, du fédéralisme et des libertés. Ceux qui ont le malheur de ne pas penser comme eux, ou de ne penser que partiellement comme eux, sont automatiquement relégués au rang des réactionnaires et des militaristes (le plus souvent, on le sait, cela va de pair).

« Je refuse », écrivait Saint-Exupéry, « les systèmes qui, pour demeurer cohérents, sont nécessairement amenés à considérer leurs adversaires comme un ramassis de pillards, d'exploités et d'imbéciles. »

* * *

Car le scandale du petit livre rouge, ce n'est pas qu'on ait eu l'idée de l'éditer, ce n'est pas qu'on ne l'ait que plus ou moins bien réussi, ce n'est pas qu'on l'ait distribué sous une forme discutable.

Le scandale du petit livre rouge, c'est qu'on ait pu saisir l'occasion de sa parution pour orchestrer une campagne allant chercher bien au-delà de la portée de l'ouvrage lui-même.

C'est que cette campagne ait été admise, acceptée, aidée par les milieux les plus divers.

C'est qu'une partie de la presse, le plus souvent saine, se soit laissé influencer jusqu'à risquer de sombrer dans l'hystérie collective.

Le scandale du petit livre rouge, c'est enfin le silence et la timidité de partie de ceux qui auraient dû réagir et qui ont accepté négation, accusations, critiques injustifiées, injures parfois. Le comte de Sainte-Aulaire raconte quelque part que le métier d'ambassadeur consiste à télégraphier (en chiffre) à son gouvernement: « Ai reçu un coup de pied au derrière, que dois-je faire? » et à se faire répondre (toujours en chiffre): « Puisque derrière, n'avez rien vu ».

Le peuple suisse n'a rien vu non plus.

Major M.-H. MONTFORT